



PREFET DU CALVADOS

**Note d'orientation  
relative aux subventions attribuées pour l'année 2018  
au titre du  
Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) en Normandie  
Volet « fonctionnement et innovation<sup>1</sup> »  
CALVADOS**

Pour la campagne 2018, le dossier complet doit obligatoirement être adressé par voie postale :

A l'attention de Mme Catherine Quero  
Pôle Jeunesse et Vie Associative  
Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse,  
des Sports et de la Cohésion sociale de Normandie  
Antenne de Caen  
2 place Jean Nouzille  
14054 CAEN cedex 4

**Avant le 14/09/2018 (cachet de la poste faisant foi)**

une version dématérialisée du dossier papier doit obligatoirement être envoyée (*documents au format libre office, word ou PDF et/ou documents scannés au format PDF*) par courriel à :  
[ddcs-ddva@calvados.gouv.fr](mailto:ddcs-ddva@calvados.gouv.fr)

(attention : la taille du message ne doit pas excéder 4Mo. Merci de procéder à l'envoi de plusieurs messages si votre message dépasse les 4Mo)

Un accusé de réception sera délivré à réception du document dématérialisé

**LES DOSSIERS RECUS HORS DELAIS NE SERONT PAS EXAMINES**  
(il sera tenu compte uniquement de la date d'envoi du dossier papier)

Chaque association ayant déposé un dossier de demande de subvention dans le cadre du FDVA « fonctionnement et innovation » 2018 devra impérativement créer son compte association sur <http://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html>

**Contacts :**

Catherine Quero  
Tél. : 02 31 52 73 73  
[ddcs-ddva@calvados.gouv.fr](mailto:ddcs-ddva@calvados.gouv.fr)

<sup>1</sup> Termes du décret n° 2018-460 du 8 juin 2018 relatif au fonds pour le développement de la vie associative : « *financement global de l'activité d'une association ou mise en œuvre de nouveaux projets ou activités* »